

12 raisons de dire non à l'euthanasie et oui aux soins palliatifs

1. Chacun doit vivre dans la dignité, jusqu'au bout de sa vie

Toute personne, quels que soient sa situation et son état médical, est intrinsèquement digne. Même dans les situations les plus redoutées, les équipes de soins palliatifs mettent tout leur cœur et leur savoir-faire à sauvegarder la dignité véritable des patients. Considérer que l'on assure la dignité d'une personne en lui donnant la mort est une défaite de l'humanité.

2. La loi doit protéger les plus fragiles

Nos choix personnels ont tous une portée collective, surtout quand ils requièrent l'assistance d'un tiers, comme dans le cas de l'euthanasie ou du suicide assisté. Se tenir face à la mort et vouloir la hâter est un exercice rare et solitaire revendiqué par quelques personnes déterminées mais qui pèserait sur tous les plus faibles : les personnes isolées, âgées ou d'origine étrangère, qui sont susceptibles d'être soumises à toutes sortes de pressions (familiale, sociale, voire même médicale). C'est particulièrement vrai dans notre société, qui valorise la performance et peut donner à une part notable de sa population le sentiment d'être un poids.

3. L'interdit de tuer structure notre civilisation

Légaliser l'euthanasie, c'est inscrire au cœur même de nos sociétés, la transgression de l'interdit de tuer. Un principe élémentaire de précaution devrait nous dissuader de suspendre désormais nos valeurs collectives à un « Tu tueras de temps en temps » ou « sous certaines conditions ». Notre civilisation a progressé en faisant reculer les exceptions à l'interdit de tuer (vengeance, duels, peine de mort...). Légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté serait une régression.

4. Demander la mort n'est pas toujours vouloir mourir

Très peu de patients nous disent vouloir mourir et bien moins encore le redisent quand ils sont correctement soulagés et accompagnés. Beaucoup, en outre, veulent signifier bien autre chose que la volonté de mourir lorsqu'ils demandent la mort. Vouloir mourir signifie presque toujours ne pas vouloir vivre dans des conditions aussi difficiles. Et demander la mort parce qu'on souffre, est-ce vraiment un choix libre ? Les soins palliatifs permettent de restaurer la liberté du patient en fin de vie en prenant en charge sa douleur comme sa souffrance psychique. De façon ultime, la loi française permet au patient de demander l'arrêt des traitements de maintien en vie et que soit mise en place une sédation dite profonde et continue jusqu'au décès quand il est en fin de vie et qu'il juge ses souffrances insupportables.

5. La fin de vie reste la vie. Nul ne peut savoir ce que nos derniers jours nous réservent

Même dans ces moments difficiles, nous avons pu entendre des patients vivre des moments essentiels, jusqu'à découvrir pour certains que la bonté existe. D'autres font des adieux inattendus à des proches. Accélérer la mort, ce peut être aussi nous priver de ces ultimes et imprévisibles moments d'humanité.

6. Dépénaliser l'euthanasie, ce serait obliger chaque famille et chaque patient à l'envisager

Voulons-nous vraiment, demain, face à une situation de souffrance, nous interroger sur l'opportunité d'en finir, pour nous ou pour nos proches ? Souhaitons-nous vraiment, face à un diagnostic, faire entrer la piqûre fatale dans le champs de nos questionnements – voire imaginer, lorsque nous sommes affaiblis, que nos proches se posent la question pour nous ?

7. Les soignants sont là pour soigner, pas pour donner la mort

La vocation propre des soignants est d'apporter des soins. La relation de soin est une relation de confiance entre la personne malade et celle qui la soigne. Pour les soignants, donner la mort c'est bouleverser ce contrat de confiance et renverser le code de déontologie médicale. Les soignants que nous côtoyons refusent également les tentations de la toute-puissance, que ce soit par l'acharnement thérapeutique ou par l'euthanasie.

8. L'euthanasie réclamée dans les sondages est une demande de bien-portants, elle occulte la parole des patients

Le débat public et les sondages diffusés mettent en avant une société qui serait « prête » à légaliser l'euthanasie. Pourtant, personne ne peut se projeter de façon réaliste dans sa fin de vie et affirmer savoir ce qu'il souhaiterait alors effectivement. Les seules personnes consultées sont des bien-portants alors que les seules personnes concernées sont les patients. La parole des patients en fin de vie est en réalité occultée.

9. Se tromper sur une demande d'euthanasie serait une erreur médicale sans retour

Les erreurs judiciaires dans les pays pratiquant la peine de mort font légitimement frémir. Mais aucun patient ne reviendra jamais non plus d'une euthanasie pour faire valoir une erreur de diagnostic, une ignorance des traitements existants ou une méconnaissance de la nature réelle de sa demande. Pouvons-nous seulement tolérer un tel risque ? Face à des situations par nature ambivalentes, quel risque acceptons-nous de courir : celui de vivre encore un peu quand on voulait mourir, ou celui de mourir alors que l'on voulait encore vivre ?

10. Légaliser l'euthanasie ce serait la banaliser sans éviter les dérives

L'expérience démontre que la légalisation ne fait que repousser les limites des dérives vers des pratiques plus extrêmes. Une fois légalisée l'euthanasie des patients en fin de vie, on en vient à celle des mineurs, puis des personnes atteintes de troubles mentaux, ce qui est déjà envisagé en France par ses partisans, puis l'on passe outre les conditions fixées par la loi, et parfois même outre le consentement du patient. De plus, les dérives sont plus nombreuses encore dans les pays qui ont déjà légalisé l'euthanasie (ainsi les euthanasies clandestines sont-elles trois fois plus nombreuses en Belgique qu'en France).

11. Les soins palliatifs doivent être apportés à tous

Les soins palliatifs doivent être accessibles partout et pour tous. Ce doit être un droit pour chaque patient. Actuellement, bien trop de patients n'ont pas accès aux soins palliatifs quand ils en auraient besoin. Cela doit changer. Appliquons la loi, toute la loi, rien que la loi ! La France a développé une voie spécifique qui sert de référence à d'autres pays, infiniment plus que les modèles belge ou hollandais parfois cités en exemple. La France doit former ses soignants et avoir l'ambition de donner accès aux soins palliatifs à tous.

12. Les soins palliatifs sont incompatibles avec l'euthanasie et le suicide assisté

Ces deux approches obéissent à deux philosophies radicalement différentes. La légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté repose sur l'exigence d'autonomie. Les soins palliatifs, eux, conjuguent l'éthique d'autonomie avec l'éthique de vulnérabilité et de solidarité collective. Les soins palliatifs préviennent et soulagent les souffrances alors que l'euthanasie vise à hâter la mort intentionnellement. Les soins palliatifs sont des traitements, l'euthanasie est un geste mortel.

Donner la mort, même par compassion, ne sera jamais un soin.

